

Educateur spécialisé

DEES : Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

La formation

Diplôme d'Etat enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles

Durée

L'enseignement se déroule sur **3 années**, à temps complet : **1 450 heures en centre de formation** et **2 100 heures** de formation pratique.

Objectifs

- S'approprier les connaissances de problématiques sociales et de publics en difficulté,
- Connaître le contexte économique et social, son évolution, ses cadres juridiques, politiques et administratifs de l'intervention socio-éducative,
- Comprendre les réalités sociales, les organisations, les logiques et les enjeux,
- Favoriser une dynamique d'appropriation des savoirs avec un impératif d'opérationnalité pour agir dans des situations professionnelles et de transférabilité complexes,
- Participer à la construction d'une véritable conception et identité professionnelle et sociale du métier d'éducateur spécialisé,
- Acquérir des méthodologies et techniques d'analyse et d'intervention,
- Approfondir la pratique et développer la capacité critique.

Dans le cadre de ces objectifs pédagogiques, la formation permet à l'étudiant :

- de s'inscrire dans une dynamique de professionnalisation,
- d'être en capacité d'instaurer une relation,
- d'être en capacité de concevoir et conduire un projet éducatif de la personne/du groupe,
- de travailler en équipe pluri professionnelle,
- de s'impliquer dans les dynamiques partenariales, Institutionnelles et inter institutionnelles.

Formation théorique

1 450 heures qui s'articulent autour de 4 domaines de compétences (DC) :

- DC1 (500 heures) : La relation éducative spécialisée
- DC2 (400 heures) : Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés
- DC3 (300 heures) : Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle
- DC4 (250 heures) : Dynamiques inter institutionnelles, partenariats et réseaux.

Formations diplômantes et qualifiantes Niveau II

Le métier

L'éducateur spécialisé est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

L'éducateur spécialisé intervient dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion.

Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou pluri professionnelle. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande des personnes accompagnées.

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il est amené à organiser et/ou coordonner des projets et/ou mobiliser des équipes dans la mise en place d'actions socio-éducatives en interne ou dans le cadre de travail en partenariat. Il est en lien avec des partenaires et des réseaux d'acteurs du territoire.

L'éducateur spécialisé travaille auprès d'enfants, adultes, familles et groupes en difficulté en situation de vulnérabilité ou de handicap auprès desquels il contribue à créer les conditions pour qu'ils soient protégés et accompagnés, considérés dans leurs droits et puissent les faire valoir.

Formation pratique

2 100 heures qui se déroulent sous la forme de 4 stages d'une durée totale de 60 semaines, visant à mettre en œuvre les supports d'une action éducative auprès de publics variés et sur des problématiques terrain diversifiées :

- Semestres 1 : stage de découverte (4 semaines)
- Semestres 1 et 2 : stage exploratoire (8 semaines)
- Semestres 2,3, 4, 5 : stage de référence (40 semaines dont 4 semaines de stage partenarial)
- Semestre 6 : stage d'approfondissement (8 semaines).

Dispenses et allègements

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense des épreuves de certification s'y rapportant. Certains diplômes donnent droit à des dispenses (arrêté du 22 août 2018)

Allègement: A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation

Validation de la formation

La formation est sanctionnée par un Diplôme d'Etat. Chaque domaine de compétences fait l'objet d'une certification et c'est l'obtention des quatre domaines qui donne la qualification d'Éducateur Spécialisé.

Le référentiel de certification est composé de 4 Domaines de Certification comportant chacun deux épreuves organisées soit en centre de formation ou en centre d'examen. Le diplôme s'obtient par la validation de chacun des domaines de certification :

Domaine de certification 1 - La relation éducative spécialisée:

- 1^{ère} épreuve : Présentation du parcours de formation
- 2^{ème} épreuve : Mémoire de pratique professionnelle

Domaine de certification 2 - Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés :

- 1^{ère} épreuve : Etude de situation individuelle ou collective
- 2^{ème} épreuve : Projet éducatif spécialisé

Domaine de certification 3 - Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle :

- 1^{ère} épreuve : Ecrits professionnels
- 2^{ème} épreuve : Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles

Domaine de certification 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux:

- 1^{ère} épreuve : Analyse à partir d'une problématique territoriale ou partenariale.
- 2^{ème} épreuve: Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

Conditions d'accès à la formation

Formation accessible en formation initiale et formation continue, ainsi que par la voie de l'apprentissage. Une partie de la formation peut être effectuée dans un autre pays européen dans le cadre du programme Erasmus.

Le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé est également accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

L'éducateur spécialisé contribue au processus de socialisation et d'autonomie des personnes. Il favorise le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans l'environnement des personnes et de la société.

Il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne et peut contribuer à son insertion socioprofessionnelle.

L'éducateur spécialisé établit une relation éducative à partir de ses observations et de situations du quotidien dans des espaces institutionnels formels et informels. (Source : référentiel professionnel. Arrêté du 22 août 2018. Annexe I)

Où travailler ?

L'éducateur spécialisé peut travailler en milieu ouvert ou en établissement.

Secteurs d'intervention :

- Action et insertion sociale
- Aide sociale à l'enfance et protection de l'enfance et de la famille
- Secteur judiciaire et pénitentiaire
- Lieux d'accueil et d'accompagnement éducatif des enfants souffrant de troubles du comportement et de la personnalité
- Santé mentale
- Handicap avec déficience(s)

Le premier employeur de l'éducateur spécialisé est le milieu associatif (associations de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, clubs de prévention...); mais il travaille également au sein des collectivités territoriales et l'Etat.

Dans tous les cas, le candidat doit avoir satisfait aux épreuves du processus d'admission.

Conditions d'admission

Pré-requis

Pour s'inscrire à la formation les candidats doivent remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- a) Etre titulaire du baccalauréat ;
- b) Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- c) Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation

Financements et ressources pendant la formation

Plusieurs types de financements et ressources peuvent être recherchés pour pouvoir suivre la formation au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé :

- **La bourse du Conseil régional de Bretagne**, de type universitaire : le dossier de bourse ne peut être constitué qu'après notification de l'admission à l'Institut. L'étudiant doit se connecter sur le site Internet <https://jeunes.bretagne.bzh>, afin de constituer sa demande de bourse. La bourse est attribuée par les services de la Région Bretagne ; elle est révisable chaque année.
- **Le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)** : pour les personnes qui sont demandeurs d'emploi, il faut s'adresser au Pôle Emploi, afin de constituer un dossier pour entrer dans le cadre du dispositif PPAE (dossier AIS : attestation d'inscription à un stage de formation).
- **Le Compte personnel de formation de transition professionnelle** : pour les personnes salariées
- **Le contrat d'apprentissage** : l'apprenti doit avoir plus de 18 ans et moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage. Pour toutes informations complémentaires, il convient de s'adresser au CFA de l'ARFASS (contact@arfass.org - lieu de formation : Rennes)
- **Compte Personnel de Formation** (code CPF : 239394)

Lieux de formation

Lorient, Rennes et Saint-Brieuc.

Contacts

Pour obtenir un **devis, connaître le coût et le calendrier** du DEES,
Contactez une Conseillère en orientation et formation professionnelle d'ASKORIA.
Rendez-vous sur www.askoria.eu, rubrique Conseil Orientation.

Inscription Nouvelles modalités en 2019

A partir de janvier 2019, la sélection à l'entrée en formation ne passe plus par une épreuve écrite.

1. Vous êtes lycéens et futurs bacheliers, apprentis, étudiants en réorientation,

vous devez vous pré-inscrire sur la plateforme Parcoursup à partir de janvier 2019.

www.parcoursup.fr

2. Vous êtes salariés ou demandeurs d'emploi,

adressez-vous directement au Service Conseil Orientation d'Askoria, qui vous indiquera la marche à suivre.

Retrouvez toute l'actualité
d'ASKORIA sur

www.askoria.eu